

Détournement d'argent sur contrat assurance vie

Par dom, le 27/07/2008 à 11:13

Ma mère vient d'être informé par le biais de sa société d'assurance, que son agent d'assurance avait détourné à son proft des sommes d'un contrat et avait même cloturé le contrat (95000 €). La société doit nous rembourser prochainement avec les intérets légaux.

Après vérification plus approndie, il s'avère que cet agent a encaissé des chèques bancaires (12000 €) qui étaient destinés à être déposés sur des contrats d'assurances. La société nous répond qu'elle ne peut pas prendre en compte ces sommes car ma mère aurait pu faire "don" de ces sommes à son agent d'assurance, et que maintenant il faut porter plainte contre ce monsieur ?

Ne peut-on pas demander un arrangement global, puisque ce agent d'assurance n'a rencontré ma mère que un cadre professionnel, et non personnel ? Ne sont-ils pas responsable de leur employé ?

Doit-on accepter un mauvais arrangement de la compagnie d'assurance, car l'agent en question a fait d'autres détournements et ne sera peut-être pas solvable !!!! Merci de vos conseils.

Par Visiteur, le 27/07/2008 à 20:22

question:

les 2 chèques bancaires etaient libellés à quel ordre ?

Par chaber, le 16/08/2008 à 08:48

La réponse de l'assureur est un peu cavalière s'il s'agit d'un Agent Général qui est alors mandataire de cette société, à la différence d'un courtier, mandataire de son client.

Par Tisuisse, le 16/08/2008 à 18:43

Oui Chaber, mais pour rembourser ces chèques, le récépissé du dépôt de plainte contre l'agent général escroc, me semble nécessaire.